

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

• • ♦ • •

L'an deux mil quinze, le sept avril, le Conseil Municipal de la Commune du Porge, dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jésus VEIGA, Maire.

**Présents** : MM. Jésus VEIGA • M. Martial ZANINETTI • Mme Martine ANDRIEUX • M. Jean-Louis CORREIA • Mme Annie FAURE • M. Alain PLESSIS • Mme Martine DUBERNET • MM. Jean BABINOT • Mme Annick CAILLOT • M. Jean-Claude MANDRON • Mme Christiane BROCHARD • MM. Jean-Pierre SEGUIN • Frédéric MOREAU • Mmes Bénédicte PITON • Sonia MEYRE • Hélène PETIT • MM. Jean-Marie LABADIE • Didier DEYRES • Mme Sophie BRANA • M. Philippe PAQUIS • Mme Isabelle FORTIN.

**Pouvoirs** : M. Jean-Pierre DEYRES → pouvoir à M. Jean-Pierre SEGUIN • Mme Sylvie LESUEUR → pouvoir à M. Jean-Claude MANDRON.

**Date de Convocation du Conseil Municipal** : 31 mars 2015.

**Nombre de Conseillers en Exercice** : 23.

M. Martial ZANINETTI a été désigné Secrétaire de Séance.

• • • • •

## COMPTE RENDU DERNIÈRE SÉANCE

Le procès-verbal de la réunion du 2 février 2015 est approuvé à l'unanimité.

## DÉCISIONS DU MAIRE PRISE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS

- n° 15/05 du 9 février 2015, portant passation du contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux du réservoir sur tour Cantre Bourg, et retenant l'entreprise PRIMA Groupe 43 Impasse de la Flambère 31300 TOULOUSE, pour un montant de 6 000 € HT ;
- n° 15/06 du 9 février 2015, portant commande de travaux de réfection de la voirie du Camping Municipal « La Grigne », et retenant l'entreprise PEPERIOT Espace Mérignac-Phare 25 Avenue Maurice Lévy 33697 MÉRIGNAC CEDEX, pour un montant de 9 819,50 € HT ;
- n° 15/07 du 9 février 2015, portant passation de commande pour un véhicule d'occasion, et retenant la société RRG LE BOUSCAT Avenue de la Libération 33310 LE BOUSCAT, pour un montant total de 13 000 € TTC ;
- n° 15/08 du 19 février 2015, portant passation du contrat de maîtrise d'œuvre pour les travaux sur le forage de Gleyse-Vieille suite au diagnostic, et retenant l'entreprise PRIMA Groupe 43 Impasse de la Flambère 31300 TOULOUSE, pour un montant de 3 782,50 € HT ;
- n° 15/09 du 2 mars 2015, portant commande de travaux de réfection de la voirie du Camping Municipal « La Grigne », annulant et remplaçant la Décision du Maire n° 15/06, et retenant l'entreprise PEPERIOT Espace Mérignac-Phare 25 Avenue Maurice Lévy 33697 MÉRIGNAC CEDEX, pour un montant de 14 930 € HT ;

- n° 15/10 du 2 mars 2015, portant annulation de titres de séjour au Camping Municipal « La Grigne », et décidant d'accueillir gratuitement 4 CRS affectés au poste de surveillance du Gressier et annulant les titres relatifs à leur séjour durant l'été 2014 ;
- n° 15/11 du 24 mars 2015, portant passation d'un marché de MAPA pour des travaux de nettoyage du forage de Gleyse-Vieille et de la construction d'une tête de forage neuve, et retenant la société FORADOUR 3 ZA Laouranne 40250 MUGRON, pour un montant de 65 320 € HT ;
- n° 15/12 du 25 mars 2015, portant passation d'une commande d'un ralentisseur trapézoïdal, et retenant l'entreprise SARRAZY TP 7 ZA Beau Chêne 33250 CISSAC-MÉDOC, pour un montant de 2 845 € HT.

M. Philippe PAQUIS demande où sera installé cet équipement. M. le Maire lui indique qu'il se trouvera à l'arrivée aux écoles, ce secteur étant considéré comme prioritaire d'un point de vue sécurité.

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014 DES BUDGETS PRINCIPAL (N° 15-007) . BOIS ET FORÊT (N° 15-008) . CAMPING (N° 15-009) . ZAE (N° 15-010) . TRANSPORTS SCOLAIRES (N° 15-011) . EAU ET ASSAINISSEMENT (N° 15-012) ET OFFICE DE TOURISME (N° 15-013)**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, en référence au compte administratif 2014, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, et l'état des restes à réaliser ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

**DÉCLARE** à la majorité des membres présents et représentés, 18 POUR et 5 ABSTENTIONS (MM. Jean-Marie LABADIE, Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN), que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 DU BUDGET PRINCIPAL (N° 15-014) . BOIS ET FORÊT (N° 15-015) . CAMPING (N° 15-016) . ZAE (N° 15-017) . TRANSPORTS SCOLAIRES (N° 15-018) . EAU ET ASSAINISSEMENT (N° 15-019) ET OFFICE DE TOURISME (N° 15-020)**

Monsieur le Maire est sorti de la salle du Conseil lors du vote des Comptes Administratifs.

Le Conseil Municipal sous la conduite de Mme Annie FAURE, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par M. Jésus VEIGA, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

- 1° ▸ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

**BUDGET PRINCIPAL**

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		52 126,82		541 566,87		593 693,69
Opérations de l'exercice	2 902 749,60	3 405 445,52	1 334 165,21	1 155 822,13	4 236 914,81	4 561 267,65
<b>TOTAUX</b>		502 695,92	178 343,08			324 352,84
Résultats de clôture		554 822,74		363 223,79		918 046,53
Restes à réaliser			445 361,00	111 060,00		
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	2 902 749,60	3 457 572,34	1 334 165,21	1 697 389,00	4 236 914,81	5 154 961,34
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		554 822,74		363 223,79		918 046,53

Chapitre	Dépenses de Fonctionnement	CA 2014
011	Charges à caractère général	861 358,94
012	Charges de personnel	1 641 525,03
65	Autres charges de gestion courante	340 843,97
66	Charges financières	56 430,76
67	Charges exceptionnelles	2 590,90
	<b>TOTAL</b>	<b>2 902 749,60</b>

Chapitre	Dépenses de Fonctionnement	CA 2014
013	Atténuation de charges et opérations d'ordre	72 577,29
70	Produits de service	473 497,72
73	Impôts et taxes	1 598 516,26
74	Dotations et participations	794 291,73
75	Autres produits de gestion courante : budgets annexes	435 112,90
77	Produits exceptionnels	11 449,62
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>3 385 445,52</b>

Chapitre	Dépenses d'Investissement	CA 2014
16	Remboursement d'emprunt	113 541,29
20	Etudes Site Le Gressier	79 109,08
2111	Terrains nus	2 520,00
2128	Aménagements divers - Locaux associatifs	77 485,31
21318	Bâtiments publics	498 174,27
2151	Voirie : aménagement de bourg	403 140,68
21534	Réseaux d'électrification	34 290,00
21538	Eclairage public	74 664,53
21568	Autres matériels et outillages Défense incendie	0,00
2158	Autres matériels et outillages	2 100,00
2182	Matériels de transport	17 727,50
2183	Matériels de bureau et informatique	9 736,56
2184	Mobiliers	1 675,99
	<b>TOTAL</b>	<b>1 314 165,21</b>

Chapitre	Recettes d'Investissement	CA 2014
10222	FCTVA	52 207,00
10223	Taxe d'aménagement	174 716,88
13	Subventions	128 898,25
16	Emprunt	300 000,00

1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	500 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 155 822,13</b>

Mme Sophie BRANA demande de quels bâtiments publics il s'agit. Mme Annie FAURE lui répond qu'il s'agit de l'extension de l'école maternelle. Mme Sophie BRANA considère que le montant en éclairage public est important. M. Alain PLESSIS précise qu'il s'agit de travaux de réfection dans le cadre de l'aménagement du bourg.

M. Philippe PAQUIS demande des précisions sur les études. M. le Maire lui indique que ce sont les études sur le site du Gressier qui se sont étalées sur deux ans et aussi une partie du PLU.

M. Didier DEYRES remarque que les dépenses de fonctionnement ont évolué de 406 000 € et que les recettes de fonctionnement ont baissé de 60 000 €. Il retient qu'il faut être vigilant par rapport à cet écart. Il souhaite savoir ce qui a été fait en matière de défense incendie, notamment par rapport à des poteaux incendie qui ne fonctionnent pas. M. Alain PLESSIS l'informe que celui de l'Avenue du Bassin d'Arcachon a été réparé, que cela a été un peu long pour des questions d'assurance.

## BUDGET BOIS ET FORÊT

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		87 392,23	27 333,06			
Opérations de l'exercice	414 911,46	493 454,24	338 775,03	135 354,34	753 686,49	628 808,58
<b>TOTAUX</b>		78 542,78	203 420,69		124 877,91	
Résultats de clôture		165 935,01	230 753,75		64 818,74	
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	414 911,46	580 846,47	366 108,09	135 354,34	781 019,55	716 200,81
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		165 935,01	230 753,75		64 818,74	

Chapitre	Dépenses de Fonctionnement	CA 2014
011	Charges à caractère générale	79 156,99
012	Charges de personnel	57 346,00
65	Reversement budget principal	250 000,87
66	Charges financières	543,87
67	Charges exceptionnelles	27 863,73
	<b>TOTAL</b>	<b>414 911,46</b>

Chapitre	Recettes de Fonctionnement	CA 2014
70	Coupes de bois	493 454,24
75	Autres produits	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>493 454,24</b>

Chapitre	Dépenses d'Investissement	CA 2014
16	Remboursement d'emprunt	20 862,99
21	Travaux acquisitions	317 912,04
	<b>TOTAL</b>	<b>338 775,03</b>

Chapitre	Recettes d'Investissement	CA 2014
10	Réserves	30 000,00
13	Subvention	105 354,34
	<b>TOTAL</b>	<b>135 354,34</b>

M. Didier DEYRES demande à quoi correspondent les 317 000 € de dépenses d'investissement. Mme Annie FAURE lui indique qu'il s'agit des travaux relatifs à la réfection des pistes de Lescourrasse et Lescoure du Bachel, ainsi qu'à l'achat d'un tracteur-épareuse.

Mme Sophie BRANA questionne sur la nature des charges exceptionnelles. Mme Annie FAURE précise que ce sont des rectifications par rapport à des titres de coupes de bois à annuler.

## BUDGET CAMPING

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		269 989,76		221 754,71		491 744,47
Opérations de l'exercice	1 092 345,30	1 177 662,86	178 275,90	99 523,83	1 270 621,20	1 277 186,69
<b>TOTAUX</b>		85 317,56	78 752,07			6 565,49
Résultats de clôture		355 307,32		143 002,64		498 309,96
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	1 092 345,30	1 447 652,62	178 275,90	321 278,54	1 270 621,20	1 768 931,16
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		355 307,32		143 002,64		498 309,96

Chapitre	Dépenses de Fonctionnement	CA 2014
011	Charges à caractère générale	445 540,66
012	Charges de personnel	445 961,35
65	Autres charges de gestion courante	4 793,50
66	Charges financières	24 237,56
67	Charges exceptionnelles	37 288,40
69	Impôts	35 000,00
042	Dotations amortissements	99 523,83
	<b>TOTAL</b>	<b>1 092 345,30</b>

Chapitre	Recettes de Fonctionnement	CA 2014
70	Locations	1 043 501,64
75	Produits de service	75 975,22
77	Produits exceptionnels	58 186,00
013	Atténuation de charges	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 177 662,86</b>

Chapitre	Dépenses d'Investissement	CA 2014
16	Remboursement d'emprunt	26 582,90
21	Travaux	151 693,00
27		0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>178 275,90</b>

Chapitre	Recettes d'Investissement	CA 2014
10	Réserves	0,00
040	Amortissements	99 523,83
	<b>TOTAL</b>	<b>99 523,83</b>

Mme Sophie BRANA demande des précisions sur les charges de personnel, plus importantes. M. Jean-Pierre SEGUIN indique qu'il y a eu du renfort sur l'accueil en soirée et durant l'été.

Mme Sophie BRANA demande à quoi correspondent les produits exceptionnels. Mme Annie FAURE répond qu'il s'agit de remboursements d'impôt sur les sociétés.

## BUDGET ZAE

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		45 185,65				45 185,65
Opérations de l'exercice	101 200,00	190 280,67	100 000,00		201 200,00	190 280,67
<b>TOTAUX</b>		89 080,67	100 000,00		10 919,33	
Résultats de clôture		134 266,32	100 000,00			34 266,32
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	101 200,00	235 466,32	100 000,00		201 200,00	235 466,32
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		134 266,32	100 000,00			34 266,32

Chapitre	Dépenses de Fonctionnement	CA 2014
011	Charges à caractère général	1 200,00
65	Charges gestion courante : reversement	100 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>101 200,00</b>

Chapitre	Recettes de Fonctionnement	CA 2014
70	Ventes lots	90 280,67
042	Opérations de stocks	100 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>190 280,67</b>

Chapitre	Dépenses d'Investissement	CA 2014
040	Investissement (stock)	100 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>100 000,00</b>

Chapitre	Recettes d'Investissement	CA 2014
70	Excédent antérieur réserves	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>

## BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		11 029,08		24 448,49		35 477,57
Opérations de l'exercice	53 139,90	54 399,31	14 372,94	16 851,64	67 512,84	71 250,95
<b>TOTAUX</b>		1 259,41		2 478,70		3 738,11
Résultats de clôture		12 288,49		26 927,19		39 215,68
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	53 139,90	65 428,39	14 372,94	41 300,13	67 512,84	106 728,52
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		12 288,49		26 927,19		39 215,68

Chapitre	Dépenses de Fonctionnement	CA 2014
011	Charges à caractère générale	10 546,26
012	Charges de personnel	22 962,00
65	Autres charges de gestion courante	85,00
66	Charges financières	2 695,00
042	Opération d'ordre : amortissements	16 851,64

	<b>TOTAL</b>	<b>53 139,90</b>
--	--------------	------------------

Chapitre	Recettes de Fonctionnement	CA 2014
74	Subventions d'exploitation	10 399,31
77	Produits exceptionnels	44 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>54 399,31</b>

Chapitre	Dépenses d'Investissement	CA 2014
16	Remboursement d'emprunt	14 372,94
	<b>TOTAL</b>	<b>14 372,94</b>

Chapitre	Recettes d'Investissement	CA 2014
040	Opération d'ordre : amortissements	16 851,64
	<b>TOTAL</b>	<b>16 851,64</b>

Mme Sophie BRANA s'étonne de l'évolution de 37 % des charges de personnel. Mme Annie FAURE lui répond que ce personnel en plus est lié aux sorties de bus pour l'école.

M. Jésus VEIGA rajoute que c'est un avantage dont bénéficient les enfants de l'école.

Mme Martine ANDRIEUX souligne le nombre très important (83) des sorties.

#### BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		110 684,22		62 976,43		173 660,65
Opérations de l'exercice	260 167,51	350 298,01	772 127,04	818 493,70	1 032 294,55	1 168 791,71
<b>TOTAUX</b>		90 130,50		46 366,66		136 497,16
Résultats de clôture		200 814,72		109 343,09		310 157,81
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	260 167,51	460 982,23	772 127,04	881 470,13	1 032 294,55	1 342 452,36
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		200 814,72		109 343,09		310 157,81

Chapitre	Dépenses de Fonctionnement	CA 2014
011	Charges à caractère générale	27 393,98
66	Charges financières	34 833,33
67	Charges exceptionnelles	3 154,00
042	Dotations amortissements	194 786,20
	<b>TOTAL</b>	<b>260 167,51</b>

Chapitre	Recettes de Fonctionnement	CA 2014
70	Taxes et redevances	256 174,85
75	Autres produits	9 272,16
042	Opérations d'ordre : subvention d'inv. virée au CR	84 851,00
	<b>TOTAL</b>	<b>350 298,01</b>

Chapitre	Dépenses d'Investissement	CA 2014
040	Opérations d'ordre : subvention d'inv. virée au CR	84 851,00
74	Remboursement d'emprunt	68 547,54

75	Travaux : extension du réseau principalement	618 728,50
041	Opérations patrimoniales : reprise TVA	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>772 127,04</b>
<b>Chapitre</b>	<b>Recettes d'Investissement</b>	<b>CA 2014</b>
13	Subventions Investissement	48 587,00
74	Emprunts	350 000,00
27	Remboursement TVA	125 120,50
10	Réserves	100 000,00
042	Opérations d'ordre : amortissements	194 786,20
041	Opérations patrimoniales : reprise TVA	0,00
	<b>TOTAL</b>	<b>818 493,70</b>

## BUDGET OFFICE DE TOURISME

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		28 933,27	990,91			28 933,27
Opérations de l'exercice	67 914,32	83 584,44	1 117,47	990,91	126,56	15 670,12
<b>TOTAUX</b>	67 914,32	112 517,71	2 108,38	990,91	1 117,47	43 485,92
Résultats de clôture	67 914,32	112 517,71	2 108,38	990,91	1 117,47	43 485,92
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	67 914,32	112 517,71	2 108,38	990,91	1 117,47	43 485,92
<b>RÉSULTATS DÉFINITIFS</b>		44 603,39	1 117,47			43 485,92

2° › Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° › Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° › Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Nombre de suffrages exprimés : 23**

**Votes :** Contre : 5 (MM. Jean-Marie LABADIE, Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN) Pour : 18 Abstention : 0

### N° 15-021 . AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2014 SUR 2015 . BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés, 18 POUR et 5 ABSTENTIONS (MM. Jean-Marie LABADIE, Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN),

**DÉCIDE** de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

› **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

. Résultat de l'exercice..... excédent ..... 502 695,92 €  
. Résultat reporté de l'exercice antérieur ..... excédent ..... 52 126,82 €  
. Résultat de clôture à affecter : (A1) ..... excédent ..... 554 822,74 €



► **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

. Résultat de la section d'investissement de l'exercice .....	déficit.....	178 343,08 €
. Résultat reporté de l'exercice antérieur .....	excédent.....	541 566,87 €
. Résultat comptable cumulé.....	excédent.....	363 223,79 €
. Dépenses d'investissement engagées non mandatées .....		-
. Recettes d'investissement restant à réaliser.....		-
. Solde des restes à réaliser.....		-
. Besoin réel de financement .....		-

► **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

. Résultat excédentaire (A1) .....	554 822,74 €
. En dotation complémentaire en réserves :	
(Recette budgétaire au compte R 1068) .....	500 000,00 €
. En excédent reporté à la section de fonctionnement	
(Recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire 002 du budget N + 1) .....	54 822,74 €

► **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2014 :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 0001 : solde exécution N-1	R 001 : solde exécution N-1
/	54 822,74 €	/	363 223,79 € 1068 : 500 000 €

**N° 15-022 . AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2014 SUR 2015 . BUDGET BOIS ET FORÊT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés, 18 POUR et 5 ABSTENTIONS (MM. Jean-Marie LABADIE, Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN),

**DÉCIDE** de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

► **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

. Résultat de l'exercice.....	excédent.....	78 542,78 €
. Résultat reporté de l'exercice antérieur.....	excédent.....	87 392,23 €
. Résultat de clôture à affecter : (A1).....	excédent.....	165 935,01 €

► **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

. Résultat de la section d'investissement de l'exercice .....	déficit.....	-203 420,69 €
. Résultat reporté de l'exercice antérieur .....	déficit.....	-27 333,06 €
. Résultat comptable cumulé.....	déficit.....	-230 753,75 €
. Dépenses d'investissement engagées non mandatées .....		-
. Recettes d'investissement restant à réaliser.....		-
. Solde des restes à réaliser.....		-
. Besoin réel de financement .....		-230 753,75 €

► **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

. Résultat excédentaire (A1) .....	165 935,01 €
. En dotation complémentaire en réserves :	
(recette budgétaire au compte R 1068) .....	150 000 €
. En excédent reporté à la section de fonctionnement	

(recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire 002 du budget N + 1)..... 15 935,01 €

► **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2014 :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
/	R 002 : excédent reporté 15 935,01 €	D 0001 : solde exécution N-1 230 753,75 €	R 001 : solde exécution N-1 / 1068 : 150 000 €

**N° 15-023 . AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2014 SUR 2015 . BUDGET CAMPING**

**Vu** l'avis favorable du Conseil d'Exploitation Camping du 23 mars 2015 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés, 18 POUR et 5 ABSTENTIONS (MM. Jean-Marie LABADIE, Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN),

**DÉCIDE** de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

► **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

. Résultat de l'exercice..... excédent ..... 85 317,56 €  
 . Résultat reporté de l'exercice antérieur..... excédent ..... 269 989,76 €  
 . Résultat de clôture à affecter : (A1)..... excédent ..... 355 307,32 €

► **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

. Résultat de la section d'investissement de l'exercice ..... déficit..... 78 752,07 €  
 . Résultat reporté de l'exercice antérieur ..... excédent ..... 221 754,71 €  
 . Résultat comptable cumulé..... excédent ..... 143 002,64 €  
 . Dépenses d'investissement engagées non mandatées .....-  
 . Recettes d'investissement restant à réaliser.....-  
 . Solde des restes à réaliser.....-  
 . Besoin réel de financement .....-

► **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

. Résultat excédentaire (A1) ..... 355 307,32 €  
 . En dotation complémentaire en réserves :  
 (recette budgétaire au compte R 1068) .....-  
 . En excédent reporté à la section de fonctionnement  
 (recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire 002 du budget N + 1) ..... 355 307,32 €

► **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2014 :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
/	R 002 : excédent reporté 355 307,32 €	D 0001 : solde exécution N-1 /	R 001 : solde exécution N-1 143 002,64 €

**N° 15-024 . AFFECTATION RÉSULTATS DE 2014 SUR 2015 . BUDGET ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés, 18 POUR et 5 ABSTENTIONS (MM. Jean-Marie LABADIE, Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN),

**DÉCIDE** de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

► **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

. Résultat de l'exercice..... excédent ..... 89 080,67 €  
 . Résultat reporté de l'exercice antérieur ..... excédent ..... 45 185,65 €  
 . Résultat de clôture à affecter : (A1) ..... excédent ..... 134 266,32 €

► **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

. Résultat de la section d'investissement de l'exercice ..... déficit..... 100 000,00 €  
 . Résultat reporté de l'exercice antérieur ..... -  
 . Résultat comptable cumulé ..... déficit..... 100 000,00 €  
 . Dépenses d'investissement engagées non mandatées ..... -  
 . Recettes d'investissement restant à réaliser ..... -  
 . Solde des restes à réaliser ..... -  
 . Besoin réel de financement ..... déficit..... 100 000,00 €

► **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

. Résultat excédentaire (A1) ..... 134 266,32 €  
 . En dotation complémentaire en réserves :  
 (recette budgétaire au compte R 1068) ..... 100 000,00 €  
 . En excédent reporté à la section de fonctionnement  
 (recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire 002 du budget N + 1) ..... 34 266,32 €

► **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2014 :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D 002 : déficit reporté /	R 002 : excédent reporté 34 266,32 €	D 0001 : solde exécution N-1 100 000 €	R 001 : solde exécution N-1 1068 : 100 000 €

**N° 15-025. AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2014 SUR 2015 . BUDGET TRANSPORTS SCOLAIRES**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés, 18 POUR et 5 ABSTENTIONS (MM. Jean-Marie LABADIE, Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN),

**DÉCIDE** de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

► **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

. Résultat de l'exercice..... excédent ..... 1 259,41 €  
 . Résultat reporté de l'exercice antérieur ..... excédent ..... 11 029,08 €  
 . Résultat de clôture à affecter : (A1) ..... excédent ..... 12 288,49 €

► **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

. Résultat de la section d'investissement de l'exercice ..... excédent ..... 2 478,70 €  
 . Résultat reporté de l'exercice antérieur ..... excédent ..... 24 448,49 €  
 . Résultat comptable cumulé ..... excédent ..... 26 927,19 €  
 . Dépenses d'investissement engagées non mandatées ..... -

. Recettes d'investissement restant à réaliser .....-  
 . Solde des restes à réaliser .....-  
 . Besoin réel de financement .....-

► **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

. Résultat excédentaire (A1) ..... 12 288,49 €  
 . En dotation complémentaire en réserves :  
 (recette budgétaire au compte R 1068) .....-  
 . En excédent reporté à la section de fonctionnement  
 (recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire 002 du budget N + 1) ..... 12 288,49 €

► **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2014 :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
/	R 002 : excédent reporté 12 288,49 €	D 0001 : solde exécution N-1 /	R 001 : solde exécution N-1 26 927,19 €

**N° 15-026 . AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2014 SUR 2015 . BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés, 18 POUR et 5 ABSTENTIONS (MM. Jean-Marie LABADIE, Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN),

**DÉCIDE** de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

► **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

. Résultat de l'exercice..... excédent ..... 90 130,50 €  
 . Résultat reporté de l'exercice antérieur..... excédent ..... 110 684,22 €  
 . Résultat de clôture à affecter : (A1)..... excédent ..... 200 814,72 €

► **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

. Résultat de la section d'investissement de l'exercice ..... excédent ..... 46 366,66 €  
 . Résultat reporté de l'exercice antérieur ..... excédent ..... 62 976,43 €  
 . Résultat comptable cumulé..... excédent ..... 109 343,09 €  
 . Dépenses d'investissement engagées non mandatées ..... -  
 . Recettes d'investissement restant à réaliser.....-  
 . Solde des restes à réaliser .....-  
 . Besoin réel de financement .....-

► **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

. Résultat excédentaire (A1) ..... 200 814,72 €  
 . En dotation complémentaire en réserves :  
 (Recette budgétaire au compte R 1068) ..... 150 000,00 €  
 . En excédent reporté à la section de fonctionnement  
 (Recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire 002 du budget N + 1) ..... 50 814,72 €

► **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2014 :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Déficit reporté	R 002 : excédent reporté	D 0001 : solde exécution N-1	R 001 solde exécution N-1 :

	58 814,72 €		109 343,09 € 1068 : 150 000 €
--	-------------	--	----------------------------------

## N° 15-027 . AFFECTATION DES RÉSULTATS DE 2014 SUR 2015 . BUDGET ÉPIC OFFICE DE TOURISME

**Vu** l'avis favorable du Comité de Direction de l'ÉPIC Office du Tourisme du 31 mars 2015 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés, 18 POUR et 5 ABSTENTIONS (MM. Jean-Marie LABADIE, Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN),

**DÉCIDE** de procéder à l'affectation du résultat comme suit :

• **Résultat de la section de fonctionnement à affecter : 1 117,47 €**

. Résultat de l'exercice.....	excédent.....	15 670,12 €
. Résultat reporté de l'exercice antérieur.....	excédent.....	28 933,27 €
. Résultat de clôture à affecter : (A1).....	excédent.....	44 603,39 €

• **Besoin réel de financement de la section d'investissement :..... déficit..... 1 117,47 €**

• **Affectation du résultat de la section de fonctionnement :**

. Résultat excédentaire (A1) .....	44 603,39 €
. En dotation complémentaire en réserves :	
(recette budgétaire au compte R 1068) .....	1 117,47 €
. En excédent reporté à la section de fonctionnement	
(recette non budgétaire au cpte 110/ligne budgétaire 002 du budget N + 1) .....	43 485,92 €

• **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat 2014 :**

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
/	R 002 : excédent reporté 43 485,92 €	D 0001 : solde exécution N-1 1 117,47 €	R 001 : solde exécution N-1

## N° 15-028 . VOTE BUDGET BOIS ET FORÊT 2015

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants, L2311-1 à L2343-2 relatifs aux finances et budgets communaux ;

**Vu** la nomenclature comptable M 14 applicable à ce type de budget ;

M. le Maire présente les propositions par chapitre :

### Section d'Investissement :

**Au chapitre 21, les investissements prévus sont :**

- . L'achat d'un tracteur et d'un broyeur forestier : 125 550 €
- . L'achat de graines de pins : 25 000 €
- . Autres constructions : 64 049,25 €

Chapitre	Dépenses d'investissement	Budget 2015
D001	Déficit reporté	230 753,75
16	Remboursement d'emprunt	30 000,00

21	Travaux acquisitions	214 599,25
	<b>TOTAL</b>	<b>475 353,00</b>

Chapitre	Recettes d'investissement	Budget 2015
021	Virement de la section de fonctionnement	60 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	150 000,00
13	Subventions d'investissement	105 353,00
16	Emprunt	160 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>475 353,00</b>

### Section de Fonctionnement :

Au chapitre 011, les charges à caractère général sont principalement les frais de l'ONF partie soumise 51 000 €, les travaux de débardage, élagage, entretien en forêt, l'entretien des véhicules et du matériel pour 72 000 €.

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	Budget 2015
011	Charges à caractère générale	138 436,00
012	Charges de personnel	70 000,00
65	Reversement commune	500 000,00
66	Charges financières	500,00
023	Virement à la section d'investissement	60 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>768 936,00</b>

Chapitre	Recettes de fonctionnement	Budget 2015
70	Coupes de bois et autres produits	753 000,99
77	Produits exceptionnels	0,00
R002	Excédent de fonctionnement antérieur	15 935,01
	<b>TOTAL</b>	<b>768 936,00</b>

Après lecture chapitre par chapitre, dans chacune des deux sections, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés, 18 POUR et 5 CONTRE (MM. Jean-Marie LABADIE, Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN),

**ADOPTE** le budget annexe « Forêt » 2015 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :  
 ▶ 768 936,00 € en section de fonctionnement ;  
 ▶ 475 353,00 € en section d'investissement.

M. Didier DEYRES remarque que les recettes ont doublé. M. le Maire confirme que des coupes importantes sont prévues, du fait du retard sur le plan de gestion. M. Didier DEYRES rappelle qu'il souhaite avoir la nature de ces coupes, il indique que le petit bois et les éclaircies sont à des prix très intéressants. M. le Maire confirme que c'est le cas, des coupes d'éclaircies sont bien prévues.

### N° 15-029 . VOTE DU BUDGET CAMPING MUNICIPAL 2015

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants, L2311-1 à L2342-2 relatifs aux finances et budgets communaux ;

**Vu** la nomenclature comptable M 49 applicable au service de gestion des réseaux d'adduction d'eau potable et d'assainissement en régie directe ou affermée ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants, L2311-1 à L2342-2 relatifs aux finances et budgets communaux, L2221-1 et suivants, R2221-72 à R2221-98 traitant des régies municipales gérant les services publics à caractère industriel ou commercial ;

**Vu** la nomenclature comptable M 4 applicable à ce type de budget ;

**Vu** le procès-verbal de la séance du Conseil d'Exploitation du Camping en date du 23 mars 2015 adoptant le projet de budget de la régie autonome pour 2015 ;

**Après** lecture chapitre par chapitre, dans chacune des deux sections ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés, 18 POUR et 5 CONTRE (MM. Jean-Marie LABADIE, Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN),

### **Section d'Investissement :**

#### **En Dépenses :**

Chapitre 16 : Remboursement des emprunts : 25 246 €

Chapitre 21 : Travaux : 262 756 € comprenant des travaux d'aménagement pour la mise en accessibilité pour 20 000 €, des bornes électriques pour 15 000 €, des frais d'éclairage 10 000 €, de la réfection de voirie 25 000 €, une enveloppe outillage 8 000 € et des travaux d'aménagement de la réception 10 000 €.

Le reste de ce montant est réservé aux futurs travaux d'infrastructures.

#### **En Recettes :**

Chapitre 040 : Amortissements : 104 999,36 €

Chapitre 001 : Excédent de l'année antérieure : 143 002,64 €

Chapitre 021 : Autofinancement : 40 000 €

<b>Chapitre</b>	<b>Dépenses Investissements (€)</b>	<b>Budget 2015</b>
16	Remboursements emprunts	25 246,00
21	Immobilisations corporelle : travaux	262 756,00
	<b>TOTAL</b>	<b>288 002,00</b>

<b>Chapitre</b>	<b>Recettes Investissements (€)</b>	<b>Budget 2015</b>
001	Excédent reporté de l'exercice antérieur	143 002,64
040	Opérations d'ordre de transfert de section à section : Amortissements	104 999,36
16	Emprunts	0,00
021	Virement section de fonctionnement	40 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>288 002,00</b>

### **Section de Fonctionnement :**

<b>Chapitre</b>	<b>Dépenses Fonctionnement (€)</b>	<b>Budget 2015</b>
011	Charges à caractère général	522 882,00
012	Charges de personnel	480 000,00
023	Virement section d'investissement	40 000,00
65	Autres charges de gestion courante	245 150,64
66	Charges financières	23 075,00
67	Charges exceptionnelles	40 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert de section à section	104 999,36

69	Impôts	40 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>1 496 107,00</b>
<b>Chapitre</b>	<b>Recettes Fonctionnement (€)</b>	<b>Budget 2015</b>
002	Excédent	355 307,32
70	Locations séjour et autres	1 050 000,00
75	Autres produits de gestion courante	80 800,00
77	Autres produits exceptionnels	9 999,68
	<b>TOTAL</b>	<b>1 496 107,00</b>

**ADOPTE** le budget « Régie Autonome SPIC Camping Municipal » 2015 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- 288 002,00 € en section d'investissement ;
- 1 496 107,00 € en section d'exploitation.

M. Philippe PAQUIS demande quelles sont les charges à caractère général. M. le Maire lui répond que le détail des postes lui sera transmis. M. Philippe PAQUIS remarque que les charges de personnel évoluent. M. Jean-Pierre SEGUIN répond que des renforts de personnel sont prévus.

#### **N° 15-030 . VOTE DU BUDGET ZAE 2015**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la nomenclature comptable M 14 dans sa partie relative aux opérations de lotissement réalisées par les communes ;

M. le Maire présente les propositions par chapitre.

#### **Section d'Investissement :**

Dépenses et recettes équivalentes correspondantes à des opérations d'ordre liées aux stocks.

Chapitre	Dépenses d'investissement	Budget 2015
040	Opération d'ordre de section à section	100 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>100 000,00</b>

Chapitre	Recettes d'investissement	Budget 2015
021	Virement à la section de fonctionnement	100 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>100 000,00</b>

#### **Section de Fonctionnement :**

##### **Chapitre 011 :**

Enveloppe destinée à des travaux d'entretien non prévus.

##### **Chapitre 65 :**

Un reversement de l'excédent à la commune est prévu pour un montant de 200 000 €.

##### **Chapitre 70 :**

Il reste 4 lots à vendre représentant la somme de 188 580 €.

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	Budget 2015
011	Charges à caractère général	23 146,00
65	Charges gestion courante : reversement commune	200 000,00



023	Virement à la section d'investissement	100 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>323 146,00</b>

Chapitre	Recettes de fonctionnement	Budget 2015
002	Excédent reporté de l'exercice antérieur	34 266,32
70	Produits de service	188 879,68
042	Opérations d'ordre : variation en cours de production	100 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>323 146,00</b>

Après lecture chapitre par chapitre, dans chacune des deux sections, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés, 18 POUR et 5 CONTRE (MM. Jean-Marie LABADIE, Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN),

**APPROUVE** le budget « Zone d'Activités Économiques » 2015 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- 100 000,00 € en section d'investissement ;
- 323 146,00 € en section de fonctionnement.

Mme Sophie BRANA demande s'il reste bien quatre lots à vendre. M. le Maire le lui confirme en indiquant qu'ils sont attribués mais qu'il manque des pièces aux dossiers permettant de conclure les ventes.

#### **N° 15-031 . VOTE DU BUDGET RÉGIE TRANSPORTS SCOLAIRES 2015**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants, L2311-1 à L2343-2 relatifs aux finances et budgets communaux ;

**Vu** la nomenclature comptable M 43 applicable à ce type de budget ;

**Après** présentation chapitre par chapitre dans chacune des deux sections ;

#### **Section d'Investissement :**

Chapitre	Dépenses d'investissement	Budget 2015
16	Remboursement emprunt	15 010,00
21	Immobilisations corporelles : réserves	32 279,00
	<b>TOTAL</b>	<b>47 289,00</b>

Chapitre	Recettes d'investissement	Budget 2015
001	Excédent reporté de l'exercice antérieur	26 927,19
021	Virement de la section de fonctionnement	3 510,00
040	Opération d'ordre de transfert entre section Amortissement du bus	16 851,81
	<b>TOTAL</b>	<b>47 289,00</b>

#### **Section de Fonctionnement :**

Chapitre 011 : Les charges à caractère général recouvrent les fluides, l'entretien et les réparations du bus et l'assurance.

Chapitre 012 : Les charges de personnel recouvrent celles du chauffeur, de l'accompagnatrice et du temps du personnel des ateliers pour l'entretien du bus.

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	Budget 2015
011	Charges à caractère général	21 626,19
012	Charges de personnel	23 200,00
023	Virement de la section d'investissement	3 510,00
042	Opération d'ordre de transfert entre section Amortissement du bus	16 851,81
65	Autres charges de gestion courante	1 000,00
66	Charges financières	2 100,00
	<b>TOTAL</b>	<b>68 288,00</b>

Chapitre	Recettes de fonctionnement	Budget 2015
002	Excédent reporté de l'exercice antérieur	12 288,49
74	Subventions d'exploitation du CG33	11 999,51
77	Produits exceptionnels (Subvention communale)	44 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>68 288,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés, 18 POUR et 5 CONTRE (MM. Jean-Marie LABADIE, Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN),

**ADOPTE** le budget 2015 Régie Transports Scolaires qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de :

- 68 288,00 € en section d'exploitation ;
- 47 289,00 € en section d'investissement.

Mme Sophie BRANA et M. Philippe PAQUIS s'étonnent des charges qui doublent. M. le Maire leur indique qu'il y a différentes dépenses (entretien, personnel). M. Didier DEYRES rappelle qu'il était convenu au moment de l'achat du bus de le remplacer avant qu'il ne coûte trop cher en entretien. M. le Maire lui répond qu'il sera amorti en 2017 et donc qu'à ce moment-là, l'achat d'un nouveau bus sera proposé.

#### **N° 15-032 . DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 . BUDGET EAU ASSAINISSEMENT 2015**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du 22 décembre 2014 sur le vote du Budget Eau Assainissement 2015 ;

M. le Maire donne lecture par chapitre de la décision modificative n° 1 correspondant à des ajustements de dépenses en section de Fonctionnement et d'Investissement ne modifiant pas l'équilibre budgétaire en 2015.

#### **En Fonctionnement :**

L'intégration du résultat 2014 :

Chapitre R002 : Excédent de fonctionnement reporté : + 50 814,72 €

Équilibrée par une affectation en dépenses :

Chapitre D023 : Virement à la section d'Investissement : + 50 000 € permettant un autofinancement plus important des projets d'investissement.

Et une baisse des recettes :

Chapitre R74 : Subventions d'exploitations : - 814,72 €

### En Investissement :

Une affectation en dépenses :

Chapitre D21 : Immobilisations corporelles : + 587 212,00 € : Travaux (poursuite de l'extension du réseau d'assainissement avenue du Bassin d'Arcachon)

Équilibré par une hausse des recettes :

Chapitre R001 : Excédent d'investissement reporté : + 109 343,09 €

Chapitre R10 : Excédent de fonctionnement capitalisé (réserves) : + 150 000,00 €

Chapitre R021 : Virement de la section de fonctionnement : + 50 000 €

Chapitre R13 : Subventions d'équipement : 169 926,00 €

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)				50 814,72 €
<b>TOTAL R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)</b>				<b>50 814,72 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement		50 000,00 €		
<b>TOTAL D-023 : Virement à la section d'investissement</b>		<b>50 000,00 €</b>		
R-74 : Subventions d'exploitation			814,72 €	
<b>TOTAL R-74 : Subventions d'exploitation</b>			<b>814,72 €</b>	
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>50 000,00 €</b>	<b>814,72 €</b>	<b>50 814,72 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté				109 343,09 €
<b>TOTAL R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>				<b>109 343,09 €</b>
R-021 : Virement de la section d'exploitation				50 000,00 €
<b>TOTAL R-021 : Virement de la section d'exploitation</b>				<b>50 000,00 €</b>
R-1068 : Autres réserves				150 000,00 €
<b>TOTAL R-10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>				<b>150 000,00 €</b>
R-131 : Subventions d'équipement				169 626,00 €
<b>TOTAL R-13 : Subventions d'investissement</b>				<b>169 626,00 €</b>
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques		587 212,00 €		
<b>TOTAL D-23 : Immobilisations en cours</b>		<b>587 212,00 €</b>		
R-2762 : Créances sur transfert de droits à déduction de TVA				108 242,91 €
<b>TOTAL R-27 : Autres immobilisations financières</b>				<b>108 242,91 €</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>587 212,00 €</b>		<b>587 212,00 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>637 212,00 €</b>		<b>637 212,00 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés, 18 POUR, 4 ABSTENTIONS (M. Jean-Marie LABADIE, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN) et 1 CONTRE (M. Didier DEYRES),

**ADOPTE** la décision modificative n° 1 du Budget 2015 Eau Assainissement, votée par chapitre.

M. Didier DEYRES vote contre car il considère que les études et les travaux liés aux débordements du réseau d'assainissement au Lotissement Plein Soleil ont trop tardé.

M. Alain PLESSIS rappelle que c'est en cours, la semaine prochaine la campagne de mesures aura lieu et que le résultat des travaux sera présenté au mois de juin.

### N° 15-033 . DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 . BUDGET ÉPIC OFFICE DE TOURISME 2015

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération n° 14-121 du 20 novembre 2014 sur le vote du Budget ÉPIC Office de Tourisme 2015 ;

**Vu** l'avis favorable du Comité de Direction de l'ÉPIC Office du Tourisme du 31 mars 2015 ;

M. le Maire donne lecture par chapitre de la décision modificative n° 1 correspondant à des ajustements de dépenses en section de Fonctionnement et d'Investissement ne modifiant pas l'équilibre budgétaire en 2015.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)				43 485,92 €
<b>TOTAL R-002 : Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)</b>				<b>43 485,92 €</b>
D-648 : Autres charges de personnel		42 368,45 €		
<b>TOTAL D-012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>		<b>42 368,45 €</b>		
D-023 : Virement de la section de fonctionnement		1 117,47 €		
<b>TOTAL D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)</b>		<b>1 117,47 €</b>		
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>43 485,92 €</b>		<b>43 485,92 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés				1 117,47 €
<b>TOTAL R-10 : Dotations Fonds divers Réserves</b>				<b>1 117,47 €</b>
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique		1 117,47 €		
<b>TOTAL D-21 : Immobilisations corporelles</b>		<b>1 117,47 €</b>		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>1 117,47 €</b>		<b>1 117,47 €</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>44 603,39 €</b>		<b>44 603,39 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés, 18 POUR et 5 ABSTENTIONS (MM. Jean-Marie LABADIE, Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN),

**ADOpte** la décision modificative n° 1 du Budget ÉPIC 2015 Office de Tourisme, votée par chapitre.

### N° 15-034 . VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES POUR 2015

M. le Maire explique que l'état et les éléments communiqués par les services fiscaux font apparaître pour 2015 une sensible augmentation des bases d'imposition : + 4,66 % pour la taxe d'habitation ; + 3,50 % pour la taxe foncière bâtie ; + 1,43 % pour le foncier non-bâti.

Le contexte national de restriction budgétaire s'est durci avec la baisse croissante et importante de la Dotation Globale de Fonctionnement sur 3 ans. Dans le même temps, le niveau des aides de l'État et des collectivités locales (le Conseil Général) diminue.

Afin de pouvoir répondre aux besoins de la commune notamment dans le secteur scolaire, il est proposé une augmentation modérée des taux d'imposition de 2 % au regard de la prévision du taux d'inflation en 2015 de l'ordre de 1 %.

Le produit fiscal minimum, à taux constants en 2015, serait de 1 377 733 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés, 18 POUR et 5 CONTRE (MM. Jean-Marie LABADIE, Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN),

**FIXE** comme suit, le coefficient de variation proportionnelle de chaque taux :

$$\frac{\text{produit attendu } 1\,405\,282 \text{ €}}{\text{produit de référence } 1\,377\,733 \text{ €}} = 1,019995$$

**DÉCIDE** de porter les taux pour 2015 à :

▸ taxe d'habitation (15,96 → 16,28)	
soit un produit de .....	666 666 €
▸ foncier bâti (24,11 → 24,59)	
soit un produit de .....	670 815 €
▸ foncier non-bâti (31,84 → 32,48)	
soit un produit de .....	67 786 €
soit total de .....	1 405 267 €

Le produit attendu est inscrit au budget 2015, de même que le montant des aides compensatrices versées par l'État de 52 712 €.

Mme Sophie BRANA considère que l'augmentation des taxes est trop importante. Avec M. Philippe PAQUIS, ils notent que la baisse des dotations de l'État n'est pas aussi importante, puisque c'est le niveau d'il y a deux ans.

#### **N° 15-035 . VOTE BUDGET PRINCIPAL 2015**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants, L2311-1 à L2343-2 relatifs aux finances et budgets communaux ;

**Vu** la nomenclature comptable M 14 applicable à ce type de budget ;

M. le Maire présente les propositions par chapitre :

#### **Section d'Investissement :**

##### En Dépenses :

Chapitre 040 : Travaux en régie : 20 000 €

Chapitre 16 : Remboursement des emprunts : 137 000 €

Chapitre 20 : Frais d'études : 55 000 € comprenant le PLU et des études de programmation de l'extension du groupe scolaire

Chapitre 21 :

. Acquisitions de terrains : 165 000 € correspondant au terrain derrière l'école et à ceux nécessaires à la piste cyclable Bourg Océan

. Réhabilitations des cabanes en forêt : 30 000 €

. Réparations et mise en accessibilité bâtiments communaux : 63 285 €

. Aires de jeux pour enfants : 80 000 €

- . Extension cantine scolaire et mise aux normes : 1 190 000 €
- . Extension groupe scolaire (réserves) : 363 224 €
- . Liaisons douces et mise en sécurité et accessibilité (Convention d'Aménagement de Bourg 2014 et 2015) : 806 930 €
- . Voirie : 126 000 €
- . Enfouissement lignes électriques : 62 000 €
- . Eclairage public (Convention d'Aménagement de Bourg 2014 et 2015) : 266 901 €
- . Eclairage public : 20 000 €
- . Matériels et outillages : 25 000 €
- . Véhicule : 20 000 €
- . Bureautique, Informatique et mobiliers (école et commune) : 11 000 €

Chapitre 23 : Avances sur travaux : 20 000 € nécessaire dans le cadre des chantiers importants

En Recettes :

Chapitre 001 : Excédent antérieur reporté : 363 223,79 €

Chapitre 021 : Autofinancement : 940 000 €

Chapitre 10 : Réserves, taxe d'aménagement et FCTVA : 802 546,21€

Chapitre 13 : Subventions Département, Région et Etat : 610 571 €

Chapitre 16 : Emprunt : 745 000 €

Chapitre	Dépenses d'investissement	Budget 2015
040	Travaux en régie	20 000,00
16	Remboursement d'emprunt	137 000,00
20	Frais d'études	55 000,00
21	Travaux et immobilisations corporelles	3 229 341,00
23	Avances et acomptes sur travaux	20 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>3 461 341,00</b>

Chapitre	Recettes d'investissement	Budget 2015
001	Solde d'exécution reporté	363 223,79
021	Virement de la section de fonctionnement	940 000,00
10	Dotations, fonds, réserves	802 546,21
13	Subventions	610 571,00
16	Emprunt	745 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>3 461 341,00</b>

Section de Fonctionnement

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	Budget 2015
011	Charges à caractère général	869 200,00
012	Charges de personnel	1 678 000,00
65	Autres charges de gestion courante	386 628,00
66	Charges financières	58 000,00
67	Charges exceptionnelles	2 190,00
014	Reversement sur autres participations	20 000,00
023	Virement à la section d'investissement	940 000,00
	<b>TOTAL</b>	<b>3 954 018,00</b>

Chapitre	Recettes de fonctionnement	Budget 2015
013	Atténuation de charges et opérations d'ordre	36 463,26
042	Travaux en régie	20 000,00
70	Produits de service	448 382,00
73	Impôts et taxes	1 654 100,00
74	Dotations et participations	732 060,00
75	Autres produits de gestion courante	1 005 999,00
76	Produits exceptionnels	2 191,00
77	Excédents reportés	54 822,74
	<b>TOTAL</b>	<b>3 954 018,00</b>

Après lecture chapitre par chapitre, dans chacune des deux sections, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés, 18 POUR et 5 CONTRE (MM. Jean-Marie LABADIE, Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN),

**ADOPTE** le budget « Principal » 2015 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :

- 3 954 018,00 € en section de fonctionnement,
- 3 461 341,00 € en section d'investissement.

Mme Sophie BRANA demande des précisions sur l'aire de jeux. M. le Maire indique qu'il y a deux aires de jeux : une implantée dans le parc de la Garenne et l'autre dans la cour de l'école. Il rappelle que ces projets sont financés pour moitié par les réserves parlementaires.

M. Philippe PAQUIS demande confirmation sur les différentes études : PLU (poursuite en 2015), restaurant scolaire...

M. Didier DEYRES questionne sur la réhabilitation des cabanes en forêt. M. le Maire rappelle le nom des cabanes concernées. M. Didier DEYRES demande si ces travaux sont faits en régie ; il souhaite qu'elles soient réhabilitées de façon fidèle. M. le Maire précise que l'objectif est d'abord de les sécuriser.

M. Didier DEYRES demande quelles routes sont concernées par les travaux de voirie. M. Jean BABINOT expose le programme 2015 de réfection de la voirie.

M. Didier DEYRES souhaite savoir où vont être réalisés les travaux d'enfouissement des lignes électriques. M. Alain PLESSIS indique qu'ils sont prévus dans le bourg, Avenue de Bordeaux, entre le rond-point de Granet et la Place Saint-Seurin.

M. Philippe PAQUIS demande à quoi correspondent les produits exceptionnels (chapitre 75). M. le Maire lui indique qu'il s'agit des excédents des budgets annexes transférés au budget principal. M. Philippe PAQUIS constate la baisse des dotations de 60 000 €.

#### **N° 15-036 . EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE . MODIFICATION DE LA DEMANDE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2334-32, L2334-39 et R2334-19 à R2334-35 ;

**Vu** la délibération n°14-135 du 22 décembre 2015 sur l'approbation du projet d'extension du restaurant scolaire et sur la demande la DETR et de subventions au Conseil Général ;

M. le Maire rappelle le contexte dans lequel ce projet est proposé.

Le contexte de forte évolution démographique, une analyse de l'évolution des effectifs scolaires et des besoins a été réalisée afin d'organiser dans le temps la restructuration des bâtiments scolaires et de la cantine.

Plusieurs phases ont été définies et estimées :

- . La mise aux normes et l'extension de l'école maternelle achevée en 2014.
- . L'extension du restaurant scolaire.
- . La mise aux normes des 3 classes du bâtiment datant de 1950.
- . La construction en 2 tranches du groupe élémentaire.

Cette opération serait réalisée sur 4 à 6 ans à partir de 2014.

Il est proposé de lancer la deuxième phase en 2015 et de solliciter :

- . L'État pour le financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au taux entre 25 % et 35 %.
- . Le Conseil Général de la Gironde aux taux de 30 % et 50 % selon le programme d'aide.

Les services de la Sous-Préfecture ont précisé que l'enveloppe finançable ne concernait pas les frais d'honoraires et divers, ainsi que le renouvellement du matériel.

En conséquence, le plan de financement de la 2nd phase de l'opération « Extension du restaurant scolaire » doit être rectifié comme suit :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Travaux	861 688,50	DETR (Taux de 35 %)	259 751,98
Dont Matériels	119 540,00		
Honoraires et frais divers	105 211,70	Aide du CG33 à l'enseignement du 1 <sup>er</sup> degré (taux 30 % sur un max de 180 000 €)*	55 080,00
		Aide sur l'équipement du CG33 (taux 50 % sur un max de 36 600 €)*	18 666,00
		FCTVA (taux de 16,404 %)	158 610,31
		Autofinancement et/ou Emprunt	668 171,96
<b>Sous Total</b>	<b>966 900,20</b>		
TVA	193 380,04		
<b>TOTAL</b>	<b>1 160 280,24</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 160 280,24</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés, 18 POUR et 5 ABSTENTIONS (MM. Jean-Marie LABADIE, Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN),

**APPROUVE** la modification du plan de financement de l'opération « Extension du restaurant scolaire » décrit ci-dessus,

**SOLLICITE** l'État pour le financement « Extension du restaurant scolaire » au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires ruraux (DETR) à hauteur de 35 % soit 259 751,98 €.

**CHARGE** M. le Maire de lancer l'opération « Extension du restaurant scolaire » et de signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Les crédits nécessaires seront à inscrire au budget principal 2015.



**Vu** la délibération du 14 février 2012 n°12-011 sur l'approbation de la Convention d'Aménagement de Bourg signée le 21 mai 2012 ;

**Vu** la délibération du 27 mai 2014 n°14-075 concernant l'avenant n°1 de la Convention d'Aménagement de Bourg signé le 1<sup>er</sup> septembre 2014 ;

Pour rappel, M. le Maire présente l'objet de la Convention d'Aménagement de Bourg. La Commune a retenu 4 actions d'aménagement dans le centre-bourg :

- . la réalisation de liaisons douces dans le centre bourg ;
- . l'aménagement de la Place Saint-Seurin ;
- . l'aménagement de la Garenne autour des équipements sportifs et scolaires ;
- . la requalification de la salle des fêtes et l'aménagement de ses abords.

La programmation 2015 comprend le réseau de liaisons douces de la Place Saint-Seurin et Avenue de Bordeaux. Elle est estimée comme suit :

- . Séquence A3 : 89 948 €
- . Séquence A4 : 329 715 €
- . Séquence A5 : 164 890 €
- . Total des travaux : 584 553 €

La présente délibération porte sur la modification des montants des subventions sollicitées concernant les travaux sur le réseau suite aux études approfondies en coordination avec les concessionnaires.

Montant en € HT	Travaux	Subventions
Assainissement pluvial, bordures et caniveaux	100 000,00	29 973,00
Aménagement de Bourg	61 000,00	21 350,00
Enfouissement des réseaux France Telecom	47 598,50	11 899,63
<b>Total</b>	<b>208 598,50</b>	<b>63 222,63</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés, 18 POUR et 5 CONTRE (MM. Jean-Marie LABADIE, Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN),

**APPROUVE** le lancement de la phase décrite ci-dessus ;

**SOLLICITE** l'aide financière du Conseil Général, telle que prévue dans le tableau ci-dessus ;

**CHARGE** M. le Maire de signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette opération.

Les crédits sont inscrits au budget principal 2015.

#### **N° 15-038 . TAXE DE SEJOUR 2015 . MODIFICATION DE LA PÉRIODE DE PERCEPTION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2333-26 et suivants, et dans sa partie réglementaire ses articles R2333-43 et suivants ;

**Vu** la circulaire ministérielle NOR/LBL/B/03/10070/C du 3 octobre 2003 ;

**Vu** le décret n° 2011-1248 du 6 octobre 2011 ;

**Vu** les délibérations du 29 novembre 2001, 23 mars 2003, 14 avril 2004 et du 14 avril 2005 ; du 13 novembre n° 12-106 ;

**Vu** la loi de Finance 2015 n°2014-1744 portant réforme de la taxe de séjour ;

M. le Maire expose les éléments suivants.

**Considérant** que la réforme implique des changements sur l'âge limite d'exonération de l'application de la Taxe de Séjour obligatoirement à 18 ans ;

M. le Maire rappelle que sur la commune l'âge limite était de 13 ans.

En conséquence, une perte de recettes sur le budget de la commune est attendue cette année. Afin de limiter cette diminution, il est proposé d'allonger la période de perception de la Taxe de Séjour du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre chaque année. Aussi, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**ACTE** l'âge limite de l'exonération, c'est-à-dire 18 ans ;

**FIXE** la période de perception de la taxe de séjour du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre.

Les recettes seront inscrites au budgets « Principal » et « Camping » 2015 et suivants.

### **N° 15-039 . ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2015**

**Vu** l'article L2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-29 et L2321-1 ;

**Vu** le projet de budget 2015 ;

**Considérant** l'importance pour la vie locale de l'apport et du rôle des associations « Loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité ;

**Ayant** entendu l'exposé de son rapporteur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés, 19 POUR et 4 ABSTENTIONS (M. Jean-Marie LABADIE, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN),

**DÉCIDE** d'attribuer aux associations suivantes pour l'exercice 2015, les subventions telles que figurant ci-dessous sous réserve de la réception des pièces demandées par la municipalité (ces montants ne valorisent pas la mise à disposition des locaux) :

<b>Nom de l'Association Bénéficiaire</b>	<b>Montant (en euros)</b>
Amicale du Personnel	762 €
A'PERC'UT	600 €
Arts et Loisirs	300 €
Association Départementale Jeunes Sapeurs-Pompiers	200 €
AS Porge Tennis	2 000 €
Autour des Mots	300 €
Bad'O'Porge	300 €
Subvention exceptionnelle	200 €
Camarades de Combat	200 €
Comité de Jumelage	610 €
Croix Rouge Française	100 €
École de Musique Mozart	3 600 €
École Pour Nos Enfants	200 €
FCPE Section Le Porge	200 €

Genêts d'Or	610 €
Subvention exceptionnelle	200 €
Gymnastique Volontaire	600 €
Judo-Club Butsukari	3 100 €
Le Porge Artisans et Commerçants	500 €
Le Porge Loisirs	1 450 €
Subvention exceptionnelle	300 €
Lous Tchancayres Pourgins	300 €
Mayscène	300 €
Moto Cross	300 €
Subvention exceptionnelle	300 €
Multi S'Porge	400 €
Pétanque Porgeaise	400 €
Porge-Océan Surf Club	1 300 €
Subvention exceptionnelle	200 €
Prévention Routière	50 €
Self Défense Krav Maga	300 €
Société Musicale Sainte-Cécile	1 500 €
Sports Loisirs Le Porge	400 €
USTP Football	3 500 €
O2LP	100 €
S'Ouvrir aux Langues	200 €
Zumbella	400 €
<b>TOTAL</b>	<b>26 282 €</b>

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 qui a été voté ce même jour.

Mme Martine DUBERNET rappelle que certains dossiers de demande de subvention sont encore incomplets. Des précisions sont apportées sur le niveau de subvention du Club de Tennis.

Mme Sophie BRANA souhaite savoir comment sont décidées les subventions exceptionnelles. Celle de l'association Le Porge Loisirs est liée à l'organisation de la fête de Saint-Seurin et celle du Moto-Cross à la qualité du dossier et de leurs projets, complète Mme Martine DUBERNET. M. le Maire souligne l'intérêt d'établissement du dossier par les associations afin de répondre aux obligations légales de part et d'autre.

M. Philippe PAQUIS demande comment est fixé le niveau des subventions. Mme Martine DUBERNET explique que plusieurs choses entrent en compte notamment la présentation des dossiers, l'intérêt des projets, le niveau de subvention de l'année antérieure.

#### **N° 15-040 . RENOUELEMENT DE LA MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN COMMUNAL POUR L'IMPLANTATION D'UN TERRAIN DE MOTO-CROSS**

**Vu** la demande de l'Association de moto-cross en date du 13 décembre 2009 relative à la mise à disposition d'un terrain communal pour leur activité ;

**Vu** la création de l'Association du Moto Club Porgeais - MCP déclarée en Sous-Préfecture le 19 février 2010 ;

**Vu** la délibération du 25 février 2010 portant sur la modification partielle du bail rural avec la SCEA des Basses Landes ;

**Vu** la délibération n° 12-096 du 27 septembre 2012 portant sur la mise à disposition d'un terrain communal pour l'implantation d'un terrain de moto-cross ;

**Considérant** la possibilité de donner suite à cette association en lui mettant à disposition le terrain situé sur la route de l'Esquirot au niveau du « pare-feu des 50 m » sous réserve de signer avec la commune la convention de mise à disposition précisant les engagements de chacune des parties ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DÉCIDE** la mise à disposition du terrain situé sur la parcelle A16b d'une superficie de 2 ha 50 a de la commune du Porge pour la pratique du moto-cross ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer la convention avec l'association de moto-cross.

**N° 15-041 . SUPPRESSION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1<sup>ère</sup> CLASSE**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 206-1690 du 30 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

**Vu** les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés par le décret 2014-80 du 29 janvier 2014 relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires des catégories C et B ;

**Vu** l'avis favorable du comité technique paritaire placé auprès du Centre de Gestion rendu sur la base d'un rapport présenté par la collectivité en sa réunion du 25 février 2015 ;

**Vu** notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DÉCIDE** la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'adjoint administratif de 1<sup>ère</sup> classe, à temps complet ;  
. la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 15 avril 2015 ;  
. de modifier ainsi le tableau des emplois ;  
. d'inscrire au budget principal les crédits correspondants.

**N° 15-042 . SUPPRESSION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE DE SECRÉTAIRE DE MAIRIE**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 87-1103 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des secrétaires de mairie ;

**Vu** le décret n° 87-1104 du 30 décembre 1987 portant échelonnement indiciaire applicable aux secrétaires de mairie.

**Vu** l'avis favorable du comité technique paritaire placé auprès du Centre de Gestion rendu sur la base d'un rapport présenté par la collectivité en sa réunion du 25 février 2015 ;

**Vu** notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DÉCIDE** la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste de secrétaire de mairie, à temps complet ;  
. la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 15 avril 2015 ;  
. de modifier ainsi le tableau des emplois ;  
. d'inscrire au budget principal les crédits correspondants.

#### **N° 15-043 . SUPPRESSION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n°92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux ;

**Vu** les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés par le décret 2014-80 du 29 janvier 2014 relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de cette catégorie ;

**Vu** l'avis favorable du comité technique paritaire placé auprès du Centre de Gestion rendu sur la base d'un rapport présenté par la collectivité en sa réunion du 25 février 2015 ;

**Vu** notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DÉCIDE** la suppression au tableau des effectifs de la commune d'un poste d'agent social, à temps complet ;  
. la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 15 avril 2015 ;  
. de modifier ainsi le tableau des emplois ;  
. d'inscrire au budget principal les crédits correspondants.

#### **N° 15-044 . SUPPRESSION AU TABLEAU DES EFFECTIFS DE TROIS POSTES D'AGENT DE MAÎTRISE**

**Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

**Vu** le décret n° 88-547 du 06 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise ;

**Vu** les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés par le décret 2014-80 du 29 janvier 2014 relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de cette catégorie ;

**Vu** l'avis favorable du comité technique paritaire placé auprès du Centre de Gestion rendu sur la base d'un rapport présenté par la collectivité en sa réunion du 25 février 2015 ;

**Vu** notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DÉCIDE** . la suppression au tableau des effectifs de la commune de trois postes d'agents de maîtrise à temps complet ;  
. la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 15 avril 2015 ;  
. de modifier ainsi le tableau des emplois ;  
. d'inscrire au budget principal les crédits correspondants.

**N° 15-045 . SUPPRESSION AU TABLEAU DES EFFECTIFS DE SIX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n°88-547 du 06 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents techniques principaux ;
- Vu** les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés par le décret 2014-80 du 29 janvier 2014 relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires de cette catégorie ;
- Vu** l'avis favorable du comité technique paritaire placé auprès du Centre de Gestion rendu sur la base d'un rapport présenté par la collectivité en sa réunion du 25 février 2015 ;
- Vu** notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- DÉCIDE** la suppression au tableau des effectifs de la commune de six postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet ;
- . la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 15 avril 2015 ;
  - . de modifier ainsi le tableau des emplois ;
  - . d'inscrire au budget principal les crédits correspondants.

**N° 15-046 . SUPPRESSION AU TABLEAU DES EFFECTIFS DE DEUX POSTES DE RÉDACTEUR ET D'UN POSTE DE RÉDACTEUR PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE**

- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n° 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;
- Vu** les décrets n° 87-1107 et 87-1108 du 30 décembre 1987 modifiés par le décret 2014-80 du 29 janvier 2014 relatifs à la rémunération et à l'organisation des carrières des fonctionnaires des catégories C et B ;
- Vu** l'avis favorable du comité technique paritaire placé auprès du Centre de Gestion rendu sur la base d'un rapport présenté par la collectivité en sa réunion du 25 février 2015 ;
- Vu** notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- DÉCIDE** la suppression au tableau des effectifs de la commune de deux postes de rédacteur et d'un poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, à temps complet ;
- . la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 15 avril 2015 ;
  - . de modifier ainsi le tableau des emplois ;
  - . d'inscrire au budget principal les crédits correspondants.

**N° 15-047 . CREATION AU TABLEAU DES EFFECTIFS DE 4 POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

- Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- Vu** le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 avec effet du 01/01/2007, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;
- Vu** les décrets n° 2014-80 du 29 janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux agents de catégorie C et de la catégorie B de la fonction publique territoriale ;
- Vu** notamment l'article 34 de la loi précitée ;

**Considérant** que pour permettre le fonctionnement de l'entretien de l'école et des bâtiments communaux ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- DÉCIDE** la création des postes suivants, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015 :
- . 4 postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.
  - . De modifier ainsi le tableau des emplois.
  - . D'inscrire au budget principal les crédits correspondants.

Mme Annie FAURE précise qu'il s'agit d'une mise à jour du tableau des effectifs qui conduit à supprimer les postes inoccupés et à créer les postes nécessaires.

Mme Sophie BRANA remarque que des postes disparaissent. Mme Annie FAURE précise qu'ils étaient non pourvus.

**N° 15-048 . LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRE POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION DE LA CANTINE SCOLAIRE**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** le Code des Marchés Publics ;
- Vu** la délibération n° 14-135 du 22 décembre 2014 sur l'approbation du projet d'extension de la cantine scolaire et la demande de financement au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux ;

Le projet présenté par le Cabinet MÉTAPHORE est organisé en un marché de 11 lots définis comme suit dont l'enveloppe prévisionnelle est de 861 688,50 € :

N° Lot	Intitulés
Lot 1	Gros œuvre
Lot 2	Charpente/Couverture/Zinguerie
Lot 3	Étanchéité
Lot 4	Menuiserie aluminium
Lot 5	Menuiserie Bois
Lot 6	Plâtrerie/Isolation/Faux plafond
Lot 7	Plomberie/Sanitaires/Chauffage/Ventilation
Lot 8	Electricité
Lot 9	Carrelage/Faïences
Lot 10	Peinture/Revêtement sols souples
Lot 11	Équipements de cuisine

Lot 11bis	Equipements de cuisine/Matériels	
		<b>Total 861 688,50 €</b>

Il est proposé au Conseil Municipal de lancer une procédure d'appel d'offre dans le cadre d'un marché à procédure adapté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, 18 POUR et 5 ABSTENTIONS (MM. Jean-Marie LABADIE, Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN),

**DÉCIDE** de lancer la procédure d'appel d'offre ;

**VALIDE** le dossier de consultation des entreprises présenté par le Cabinet MÉTAPHORE ;

**MANDATE** le Maire pour procéder à l'appel d'offre pour l'ensemble des lots ci-dessus ;

**AUTORISE** M. le Maire à signer le marché ainsi que tous les documents correspondants.  
Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2015.

#### **N° 15-049 . PROGRAMME DE TRAVAUX 2015 FORÊT COMMUNALE SOUS RÉGIME FORESTIER**

**Vu** le plan d'aménagement forestier établi par l'Office National des Forêts, accepté le 2 décembre 2004 par délibération du Conseil Municipal sur la période 2004/2018, prévoyant certains travaux de débroussaillage, d'élagage, d'entretien de chemins et pare-feu pour 2015 ;

**Vu** le descriptif des actions proposées et leur localisation fourni en ce début d'année ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DONNE** son aval pour le programme et souhaite la répartition suivante au niveau de la dévolution des travaux :

En maintenance :

. Entretien du périmètre par traitement manuel avec pose de plaques, piquets et peinture sur 35 km.

. Travaux de maîtrise de la végétation sur 20 km au niveau du GF (Garde-feu) n° 70 au GF n° 75 en régie communale directe.

Le montant estimatif des travaux de maintenance est de 5 600 € HT.

Sylvicoles :

. Maintenance de cloisonnement sylvicole au broyeur à marteaux mobiles sur les parcelles 22, 23 et 42b pour une superficie de 88 ha en régie communale directe.

. Dépressage des régénérations naturelles de dunes avec élagage à 2 m de 600 tiges/ha sur la parcelle 23 pour une superficie de 18 ha pour un montant estimé à 16 500 € HT sous maîtrise d'ouvrage ONF.

. Travaux préalables à la régénération par destruction de la végétation au rouleau landais sur les parcelles 21a, 37a et 41b pour une surface de 51 ha en régie communale directe.

. Fourniture de graines de pin maritime sur les parcelles 21a, 37a et 41b pour un total de 306 kg en régie communale directe.

. Semis de sécurité à la volée (non compris la fourniture de graine de pin maritime) sur les parcelles 21a, 37a et 41b pour une superficie de 51 ha en régie communale directe.

. Travaux préalables à la plantation par labour (reprise échec régénération) sur la parcelle 21b à faire réaliser par une entreprise extérieure pour un montant estimé à 970 € HT.



- . Fourniture de plants de pin maritime (reprise échec régénération) sur la parcelle 21b en régie communale directe.
  - . Régénération par plantation (reprise échec régénération) avec la mise en place de plants sur la parcelle 21b en régie communale directe.
  - . Protection contre le gibier par mise en place de protections individuelles sur la parcelle 21b en régie communale directe.
- Le montant estimatif des travaux sylvicoles est de 73 020 € HT.

D'infrastructures :

- . Travaux d'entretien des infrastructures avec rebouchage des trous en formation sur route forestière DFCI pour une distance de 8 km en régie communale directe.
  - . Réseau de desserte avec entretien des lisières sur route forestière DFCI pour une distance de 6km en régie communale directe.
- Le montant estimatif des travaux d'infrastructure est de 10 500 € HT.

Touristiques :

- . Entretien de parcours sportifs sur l'espace du « Poumon Vert » sur une distance de 15 km pour un montant estimatif de 2 050 € HT en régie communale.
- Le montant estimatif total de ce programme d'actions est 91 170 € HT.

**CHARGE** M. le Maire de porter ce programme à connaissance de l'ONF et de signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 « Forêt ».

M. Didier DEYRES remarque que beaucoup de travaux sont prévus en régie communale.

M. Jean-Marie LABADIE souhaiterait qu'autant d'informations soient apportées au Conseil Municipal sur la partie non-soumise au régime forestier. Il regrette que le plan de gestion sur cette partie ne soit pas davantage suivi. M. le Maire répond que le retard sur les ventes est dû aux dernières tempêtes, que cela n'est pas forcément négatif pour la commune, considérant le cours du bois actuellement. Il s'interroge aussi sur le conflit d'intérêt par rapport aux remarques de M. Jean-Marie LABADIE.

M. Jean-Marie LABADIE répond qu'il avait été attaqué sur ce point pendant la campagne mais c'est en tant que citoyen soucieux de la bonne gestion de la forêt communale qu'il s'interroge. M. le Maire souhaiterait qu'il y ait la même exigence pour la gestion du Plan Plage effectuée par l'ONF. M. Jean-Marie-LABADIE rappelle que le plan de gestion doit être suivi ; il n'y a aucun intérêt sinon de le faire.

**N° 15-050 . ÉTAT D'ASSIETTE ET DESTINATION DES COUPES DE BOIS . ANNÉE 2015**

**Vu** le plan d'aménagement forestier 2004-2018 pour la forêt relevant du régime forestier ;

**Conformément** à la proposition du programme d'assiette des coupes de l'année 2015 présenté par l'Office National des Forêts ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DECIDE** l'inscription à l'état d'assiette 2015 des parcelles et coupes suivantes :  
 coupes prévues au programme d'assiette 2015 :  
 . parcelle 32 : 2<sup>ème</sup> éclaircie  
 . parcelle 34 : 3<sup>ème</sup> éclaircie  
 . parcelle 35 : 4<sup>ème</sup> éclaircie  
 . parcelles 21 a 37 a : coupe rase  
 Estimées à 270 100 €.

**DONNE POUVOIR** à M. Le Maire pour mener la concertation avec l'ONF sur la programmation de ces ventes au cours de l'année 2015.

M. Didier DEYRES demande la surface des parcelles. M. le Maire lui répond qu'elles lui seront communiquées.

**N° 15-051 . ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS TOURISTIQUES EN SECTEUR DOMANIAL PROGRAMME 2015**

M. le Maire présente le détail et les caractéristiques du programme 2015 établi par l'ONF (maître d'œuvre désigné dans le cadre du Plan Plage) proposé pour approbation aux deux autres partenaires financiers (le département et la commune).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DONNE SON AVAL** sur le programme 2015, suivant sous réserve de :

- . la mise en place d'un protocole de réception de travaux avant, pendant et après la saison ;
- . la fourniture des pièces justificatives des dépenses réalisées en matériels et fournitures ainsi que des bordereaux détaillés des heures de ramassage des déchets collectés :

I. Voirie et parking .....	18 131,00 €
II. Accueil et information .....	18 856,20 €
III. Propreté .....	42 160,00 €
IV. Accès plage .....	14 325,00 €
V. Sauvegarde des sites .....	8 240,00 €
VI. Divers.....	2 799,60 €
Se rajoutent les honoraires d'encadrement ONF .....	<u>17 488,20</u>
Récapitulatif du programme .....	122 000,00 €
Dont en entretien courant .....	95 000,00 €
Dont en entretien périodique.....	27 000,00 €

**CONVIENT** de ne participer qu'à hauteur maximale de 65 750 € dont 43 470 € en espèces et 22 280 € en équivalent de travaux en nature en régie communale.

**CHARGE** M. le Maire de donner suite et d'en informer l'ONF.

Les crédits nécessaires sont inscrits d'office au budget principal 2015 en section de fonctionnement (chapitre 011).

Mme Sophie BRANA demande des précisions sur la rubrique II.Accueil et information. M. Frédéric MOREAU précise qu'il s'agit des aires de pique-nique, des panneaux d'informations et de plus de communication plus généralement.

M. Didier DEYRES demande si quelque chose sera fait pour les sanitaires. M. Frédéric MOREAU évoque les diverses solutions possibles, aucune n'est satisfaisante aujourd'hui pour accueillir de tels pics de fréquentation le week-end. Un jour, il faudra refaire un bloc sanitaire complet.

M. Didier DEYRES informe qu'une partie de la piste cyclable entre le Gressier et la Cantine Nord est très dégradée. M. Frédéric MOREAU alertera ; il pense qu'il n'y a pas de dégradation particulière mais une dégradation habituelle due aux racines qui soulèvent la piste.

**N° 15-052 . PROGRAMME 2015 ENTRETIEN ET AMÉLIORATION DES PISTES CYCLABLES EN FORÊT DOMANIALE**

M. le Maire présente le programme 2015 des travaux proposés par l'ONF concernant les pistes cyclables.

Le montant global du programme minimum s'élève à 6 500,00 € et concerne l'entretien courant à hauteur de 4 450,00 € et l'entretien périodique à hauteur de 2 050,00 €.

Le plan de financement intégrerait :

▸ Subventions du département .....	1 710,00 €
▸ Participation de la commune.....	4 790,00 €
▸ Pour une dépense globale de.....	6 500,00 €

Appelé à en délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DÉCIDE** de donner son accord pour la réalisation des travaux projetés avec une participation communale de 4 790,00 €.

**CHARGE** M. le Maire de donner suite.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015.

**N° 15-053 . PROGRAMME TRAVAUX 2014 SUR LES RÉSEAUX D'ÉLECTRIFICATION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts du Syndicat Intercommunal d'Électrification regroupant les communes d'Andernos, Arès, Lège - Cap-Ferret et Le Porge ;

**Vu** le cahier des charges annexé à la convention de concession du service public de distribution de l'énergie électrique approuvée le 19 septembre 2000 et particulièrement en son article 8 sur les projets éligibles aux dotations annuelles ;

**Vu** la délibération n° 13-103 du 30 septembre 2013 sur la demande de travaux Programme 2014 ;

**Vu** le dossier transmis par ErDF ainsi que l'estimatif des travaux à réaliser ;

**Vu** le montage financier de cette opération mettant en évidence un plan de financement axé sur la participation du Syndicat à environ 30 %, la participation d'ErDF à environ 40 %, le reste étant à la charge de la commune ;

**Considérant** l'opportunité de prévoir des travaux d'enfouissement sur le réseau dans des conditions financières intéressantes ;

M. le Maire rappelle qu'il s'agit de travaux d'enfouissement des lignes électriques Avenue de Bordeaux, ils sont estimés à 154 152,95 €. La dépense maximale subventionnable est de 122 301 € HT. La participation de la commune sera à régler directement au SIE après exécution des travaux.

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Montant des travaux	154 152,95	Participation ErDF	50 292,00
		Participation SIE ARES	37 719,00
		Participation Commune	34 290,00
		Reste à financer	31 851,95
		<b>Total Commune</b>	<b>66 141,95</b>

<b>Total</b>	<b>154 152,95</b>	<b>Total</b>	<b>154 152,95</b>
--------------	-------------------	--------------	-------------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- APPROUVE** le projet et son plan de financement tels que décrits ci-dessus sur le programme 2014 d'enfouissement des lignes basse-tension sur le réseau communal mis en œuvre par le Syndicat d'Électrification.
- AUTORISE** le mandatement au S.I.E. d'Arès, après exécution des travaux, de notre participation à hauteur du reste à la charge de la commune estimé à 66 141,95 € H.T. des travaux effectivement réalisés, plus la TVA.
- SOLLICITE** la participation du S.I.E. de 37 719 € et d'ErDF de 50 292 €.
- CHARGE** M. le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ces travaux.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2015 « Principal ».

M. Didier DEYRES demande où ces travaux sont prévus. M. Alain PLESSIS lui indique qu'ils se feront Avenue de Bordeaux, entre le rond-point de Granet et la Place Saint-Seurin. Il expose le détail de ces travaux.

#### **N° 15-054 . TRAVAUX SUR LE FORAGE DE GLEYSE-VIEILLE . DEMANDE DE SUBVENTION**

M. le Maire indique que le diagnostic réalisé sur le forage a décelé le mauvais état des têtes de forage. Le montant des travaux est estimé à 79 432,50 € HT, soit 95 319,00 € TTC y compris la maîtrise d'œuvre.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Dépenses</b>	<b>Montant (€)</b>	<b>Recettes</b>	<b>%</b>	<b>Montant (€)</b>
Travaux Forage GV	75 650,00	Subvention Conseil Général	35	27 801,38
Maîtrise d'œuvre	3 782,50			
Total HT	79 432,50	Autofinancement	65	51 631,13
TVA	15 886,50	Remboursement TVA		15 886,50
<b>TOTAL</b>	<b>95 319,00</b>	<b>TOTAL</b>		<b>95 319,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- APPROUVE** le plan de financement proposé.
- SOLLICITE** le Conseil Général de la Gironde pour l'aide financière.
- DONNE POUVOIR** à M. le Maire pour mener à bien l'ensemble des opérations.

Les crédits seront à inscrire au budget « Eau et Assainissement » 2015.

Mme Sophie BRANA évoque le montant des dépenses par rapport à la Décision du Maire sur ces travaux. M. Alain PLESSIS indique que cela comprend en plus de la tête du forage, le nettoyage de celle-ci.

M. Didier DEYRES s'interroge sur le niveau des subventions du Conseil Général qui diffère (10 %, 35 %...). M. Alain PLESSIS lui répond que c'est le Conseil Général qui fixe ce pourcentage dans leur programme d'intervention, selon des critères et leurs choix.

## N° 15-055 . CRÉATION D'EMPLOIS SAISONNIERS AU CAMPING MUNICIPAL SAISON 2015

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, livre 2 « administration et services communaux », titre 2 « services communaux », chapitre 1 « régies municipales » et notamment ses articles R 2221.28 et R 221.72 relatifs aux conditions affectant le recrutement du personnel des régies dotées de la seule autonomie financière ;

**Vu** sa délibération du 30 mars 2006 instaurant la régie municipale pour l'exploitation directe du service public à caractère commercial du camping municipal « La Grigne », ainsi que le règlement intérieur qui y est annexé ;

**Considérant** que le personnel est soumis à un statut de droit privé en raison du caractère commercial du service ;

**Prise** en considération la convention collective de l'Hôtellerie de Plein Air identifiée sous le numéro 3271 et les divers avenants qui s'y rattachent ;

**Sur** avis favorable du conseil d'exploitation de la régie formulé en sa séance du 23 mars 2015 qui propose les profils d'emploi, les effectifs nécessaires pour la saison 2015 et les modalités de recrutement ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DÉCIDE** de créer les emplois suivants, à caractère saisonnier pour l'été 2015, au camping municipal :

### **Agents d'accueil placiers : personnel d'accueil**

**Définition de l'emploi** : ils procèdent à l'accueil des touristes, à l'inscription des arrivants, à l'attribution des emplacements sur le terrain, au contrôle des personnes qui entrent dans le camping, répondent au téléphone, notent les communications, assurent la levée, la distribution du courrier et éventuellement la perception du règlement des séjours, sous l'autorité directe du directeur.

**Catégorie, coefficient hiérarchique** : 2<sup>ème</sup> catégorie de la CC n° 3271 coefficient de 110 pour les débutants.

**Nombre de postes** : 10

3 postes du 29 juin au 30 août

1 poste du 29 juin au 06 septembre

1 poste du 06 juillet au 30 août

1 poste du 06 juillet au 06 septembre

1 poste du 18 juillet au 30 août

1 poste du 08 juin au 13 septembre

1 poste (à 24h) du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin

1 poste (à 24h) du 1<sup>er</sup> au 30 septembre

**Profil du poste** : bonne présentation, maîtrise de l'informatique, maîtrise de l'anglais, allemand apprécié.

Possibilité d'effectuer des heures supplémentaires à raison de 40 heures au total et au plus par semaine sur la pleine saison (5 à 6 semaines) et de les récupérer en fin de période.

### **2 employés administratifs**

**Définition de l'emploi** : ils ou elles devront posséder une formation d'employé spécialisé (tenue de la caisse, travaux de transcription et de classement, suivi de la correspondance et des réservations), travailleront sous les directives de la directrice, ils seront amenés à la seconder ou à la remplacer en cas de besoin.

**Catégorie, coefficient hiérarchique** : 3<sup>ème</sup> catégorie, coefficient retenu de 140.

**Nombre de postes** : 2

1 poste du 30 mars au 30 septembre

1 poste du 29 juin au 13 septembre

Profil des postes : connaissances en matière de comptabilité, maîtrise du logiciel UNICAMP et aptitude à l'encadrement.

Possibilité d'effectuer des heures supplémentaires à raison de 40 heures au plus par semaine sur la pleine saison (5 à 6 semaines) et de les récupérer en fin de période.

### **Hommes et femmes toutes mains. Ménage. Entretien**

Définition de l'emploi : ils ou elles seront affectés à l'entretien des sanitaires ainsi qu'à toutes tâches d'entretien général du camping.

Nombre de postes :

. Pour le ménage : 14

2 postes du 16 mars au 16 octobre

2 postes du 08 juin au 06 septembre

3 postes du 29 juin au 30 août

1 poste du 29 juin au 06 septembre

1 poste du 29 juin au 16 août

1 poste du 04 juillet au 30 août

4 postes du 13 juillet au 23 août

. Pour l'entretien du site (papiers, poubelles) :

1 poste du 29 juin au 30 août –

1 poste du 1<sup>er</sup> avril au 30 août –

Profil des postes : travail par équipe, horaires déterminés par le directeur ou son assistant en fonction des besoins. Personne sérieuse, travailleuse et motivée. Pas de repos le samedi.

Il faudra 3 personnes au minimum avec le permis B pour l'entretien du site.

### **Conditions particulières pour l'ensemble de ces emplois**

Possibilité d'hébergement sur place avec gratuité de l'emplacement et des installations sanitaires mises à disposition (tout accompagnant paiera naturellement tarif plein et sera soumis à l'autorisation de la direction).

**CHARGE** M. le Maire de procéder au recrutement des agents selon les dispositions prévues sur la convention collective nationale de l'Hôtellerie de Plein Air et ses mises à jour successives et de signer les contrats à intervenir.

Les crédits correspondant aux salaires et charges sociales sont inscrits au budget 2015 « Régie SPIC Camping ».

### **N° 15-056 . FIXATION DES REDEVANCES POUR LES COMMERÇANTS CAMPING MUNICIPAL SAISON 2015**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L1311-1 relatif aux dépendances immobilières du domaine public communal et L2241-1 concernant la gestion des biens lui appartenant ;

**Vu** l'ordonnance ministérielle du 1<sup>er</sup> décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence dans les domaines du commerce et de l'industrie ;

**Considérant** qu'il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer les modalités d'occupation des locaux rattachés à l'exploitation du service public commercial du camping municipal et notamment les bâtiments destinés aux différents commerces d'accompagnement, pendant la période d'ouverture saisonnière ;

**Vu** l'avis favorable du conseil d'exploitation dans sa séance du 23 mars 2015 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité de ses membres présents et représentés, 18 POUR et 5 ABSTENTIONS (MM. Jean-Marie LABADIE, Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN),

**DÉCIDE** de proposer aux titulaires des contrats d'occupation de la saison 2015 une redevance basée sur :  
. forfait de 3 727,57 € HT pour les Pizzas à Emporter (M. COTTIN) ;  
. forfait de 601,52 € HT pour le local technique (UCPA) ;  
. forfait de 700 € HT pour le terrain où se trouve le cabanon de la société du loueur de vélos (NICE BIKE) ;

**CHARGE** M. le Maire de signer les contrats à caractère précaire et révocable (pour la saison estivale) avec les commerçants désignés.

Les recettes sont inscrites au budget 2015 de la régie autonome du camping.

#### **N° 15-057 . ANIMATIONS CAMPING MUNICIPAL SAISON 2015**

**Vu** les propositions d'animations des prestataires ASPONAT et ZUMBELLA ;

**Vu** l'avis favorable du Conseil d'Exploitation dans sa séance du 23 mars 2015 ;

**Considérant** la nécessité de confier l'animation de la saison durant les mois de juillet et août à des animateurs compétents et diplômés d'État ;

L'entreprise ASPONAT propose des animations sportives journalières, kids-club, randonnées pédestres, cross, pour un montant de 7 465 € HT soit 8 958 € TTC.

L'association ZUMBELLA propose des cours de zumba deux fois par semaine durant toute la saison, deux zumba-party, un flash mob avec montage vidéo, pour un montant de 1 980 € (association non assujettie à TVA).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres présents et représentés, 18 POUR et 5 ABSTENTIONS (MM. Jean-Marie LABADIE, Didier DEYRES, Mme Sophie BRANA, M. Philippe PAQUIS et Mme Isabelle FORTIN),

**AUTORISE** M. le Maire à signer les contrats de prestation avec l'entreprise ASPONAT pour un montant de 7 465 € HT soit 8 958 € TTC et avec l'association ZUMBELLA pour un montant de 1 980 €.

Les dépenses sont inscrites au budget 2015 de la régie autonome du camping.

Mme Sophie BRANA souhaite savoir si une évaluation a été faite sur la saison dernière. M. Jean-Pierre SEGUIN indique que cela s'est très bien passé, ces prestataires donnent entière satisfaction. Mme Sophie BRANA trouve dommage que cela soit limité au camping. Elle souhaiterait que les animations aient lieu sur l'ensemble de la commune, comme le faisait CAP 33.

#### **N° 15-058 . BAIL D'EXPLOITATION : ALIMENTATION GÉNÉRALE/SUPÉRETTE/PRESSE/PAPETERIE/PANIFICATION/VIENNOISERIE . AUTORISATIONS CAMPING MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L1311-1 relatif aux dépendances immobilières du domaine public communal et L2241-1 concernant la gestion des biens lui appartenant ;

**Vu** l'ordonnance ministérielle du 1<sup>er</sup> décembre 1986 relative à la liberté des prix et de la concurrence dans les domaines du commerce et de l'industrie ;

**Considérant** qu'il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer les modalités d'occupation des locaux rattachés à l'exploitation du service public commercial du camping municipal et notamment les bâtiments destinés aux différents commerces d'accompagnement, pendant la période d'ouverture saisonnière ;

**Vu** l'appel à candidature publié dans le Sud-Ouest les 19, 22, 26 et 29 novembre 2014 ;

**Vu** l'unique candidature de M. Bernard GOMEZ ;

**Vu** l'avis favorable du Conseil d'Exploitation dans sa séance du 23 mars 2015 ;

M. le Maire rappelle les conditions du bail : il est établi sur 6 saisons soit de 2015 à 2020 pour la location de 3 bâtiments :

- . commerce d'alimentation générale pour un loyer annuel de 23 297,50 € HT soit 27 957 € TTC ;
- . commerce de panification, viennoiserie pour un loyer annuel de 4609,94 € HT soit 5531,93 € TTC ;
- . commerce de presse et librairie pour un loyer annuel de 1517,09 € HT soit 1820,51 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

**DÉCIDE** d'attribuer le bail d'exploitation à M. Bernard GOMEZ 20 Avenue Serge Gainsbourg 33510 ANDERNOS-LES-BAINS ;

**CHARGE** M. le Maire de signer le bail d'exploitation pour les 3 locaux dans les conditions ci-dessus.

Les recettes sont inscrites au budget 2015 de la régie autonome du camping.

M. Jean-Pierre SEGUIN précise qu'un seul candidat s'est présenté, du fait qu'il y ait beaucoup d'investissements à faire. C'est le même que l'année passée, il avait donné satisfaction.

Mme Sophie BRANA s'interroge sur le bail et sur le contrôle de son exécution pendant les six ans. M. Jean-Pierre SEGUIN confirme certaines clauses qui cadrent l'activité et les horaires des commerces, ainsi que les clauses classiques des baux commerciaux.

M. Jean-Marie-LABADIE considère que le prix de location et la durée sont cohérents au regard des investissements et de ce qui est pratiqué pour les concessions de la plage.

#### **N° 15-059 . COMPLÉMENTS DES TARIFS 2015 AU CAMPING MUNICIPAL**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales en ses chapitres L 2221.1 et R 2221.1 et suivants, traitant des régies autonomes financières des services publics à caractère industriel et commercial ;

**Vu** l'avis favorable émis par le conseil d'exploitation de la régie du camping municipal en sa séance du 23 mars 2015 concernant les compléments de tarifs suivants pour l'année 2015 ;

Tarifs boutique camping La Grigne (public) :

- . Porte-clés : 4,58 € HT, soit 5,50 € TTC
- . Sac de plage : 11,67 € HT, soit 14 € TTC
- . Peluche : 11,67 € H T, soit 14 € TTC



- . Cendrier de plage : 1,67 € HT, soit 2 € TTC
- . Casquette : 11,67 € HT soit 14 € TTC.

Il est proposé de faire des tarifs préférentiels de la boutique au personnel municipal. Cette remise correspond à une remise d'environ 25 % sur les tarifs publics :

Tarifs boutique camping La Grigne (tarifs préférentiels) :

- . Porte-clés : 3,42 € HT, soit 4,10 € TTC
- . Sac de plage : 8,75 € HT, soit 10,50 € TTC
- . Peluche : 8,75 € H T, soit 10,50 € TTC
- . Cendrier de plage : 1,25 € HT, soit 1,50 € TTC
- . Casquette : 10,83 € HT soit 13 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés.

**VOTE** les tarifs ci-dessus pour la saison 2015.

Les recettes prévisionnelles seront inscrites sur le budget camping 2015.

**QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire informe que M. Jacques BENESSE, responsable de l'antenne de la Croix-Rouge Française sur la commune a démissionné. Il regrette les conditions de cette démission et adresse toute la reconnaissance et la gratitude de la municipalité pour le travail de M. Jacques BENESSE. Il souhaite une motion de soutien qui sera adressée à la Croix-Rouge pour faire part de ces regrets.

M. le Maire rappelle qu'une réunion publique est prévue le 10 avril prochain à 18 h à la salle des fêtes, pour la présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durable.

M. Philippe PAQUIS demande où en est l'installation de la protection de la clôture de l'école. Mme Martine ANDRIEUX l'informe que cela est fait depuis une semaine.

Mme Sophie BRANA demande comment les habitants seront informés de la réunion publique. Mme Sonia MEYRE répond que des flyers vont être distribués dans les boîtes aux lettres.

M. Didier DEYRES souhaite savoir où en est le projet du presbytère. M. le Maire rappelle que le promoteur avait eu des difficultés pour obtenir les financements. Un nouveau projet avec les bailleurs sociaux est à l'étude, qui permettrait d'aboutir. M. Philippe PAQUIS demande s'il y a une date butoir. M. le Maire indique qu'un délai supplémentaire a été accordé au regard de l'intérêt du projet.

M. Didier DEYRES demande quand se fera la piste cyclable Bourg/Océan. M. le Maire informe qu'elle est prévue début 2016.

La séance est levée à 21 h 30.

**NUMÉROTATION DÉLIBÉRATIONS**

N° 15-007	Approbation du compte de gestion 2014 du budget principal
N° 15-008	Approbation du compte de gestion 2014 du budget bois et forêt

N° 15-009	Approbation du compte de gestion 2014 du budget camping
N° 15-010	Approbation du compte de gestion 2014 du budget ZAE
N° 15-011	Approbation du compte de gestion 2014 du budget transports scolaires
N° 15-012	Approbation du compte de gestion 2014 du budget eau et assainissement
N° 15-013	Approbation du compte de gestion 2014 du budget office de tourisme
N° 15-014	Approbation des comptes administratifs 2011 du budget principal
N° 15-015	Approbation des comptes administratifs 2011 du budget bois et forêt
N° 15-016	Approbation des comptes administratifs 2011 du budget camping
N° 15-017	Approbation des comptes administratifs 2011 du budget ZAE
N° 15-018	Approbation des comptes administratifs 2011 du budget transports scolaires
N° 15-019	Approbation des comptes administratifs 2011 du budget eau et assainissement
N° 15-020	Approbation des comptes administratifs 2011 du budget office de tourisme
N° 15-021	Affectation des résultats de 2014 sur 2015 . budget principal
N° 15-022	Affectation des résultats de 2014 sur 2015 . budget bois et forêt
N° 15-023	Affectation des résultats de 2014 sur 2015 . budget camping
N° 15-024	Affectation résultats de 2014 sur 2015 . budget zone d'activités économiques
N° 15-025	Affectation des résultats de 2014 sur 2015 . budget transports scolaires
N° 15-026	Affectation des résultats de 2014 sur 2015 . budget eau et assainissement
N° 15-027	Affectation des résultats de 2014 sur 2015 . budget épïc office de tourisme
N° 15-028	Vote budget « bois et forêt » 2015
N° 15-029	Vote du budget « camping municipal » 2015
N° 15-030	Vote du budget « zone d'activités économiques » 2015
N° 15-031	Vote du budget « régie transports scolaires » 2015
N° 15-032	Décision modificative n° 1 . budget eau assainissement 2015
N° 15-033	Décision modificative n° 1 . budget épïc office de tourisme 2015

N° 15-034	Vote des taux des taxes locales pour 2015
N° 15-035	Vote budget « principal » 2015
N° 15-036	Extension du restaurant scolaire . modification de la demande de la dotation d'équipement des territoires ruraux
N° 15-037	Convention d'aménagement de bourg . modification de la demande de subvention au conseil général de la gironde
N° 15-038	Taxe de séjour 2015 . modification de la période de perception
N° 15-039	Attribution de subventions aux associations pour 2015
N° 15-040	Renouvellement de la mise à disposition d'un terrain communal pour l'implantation d'un terrain de moto-cross
N° 15-041	Suppression au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint administratif 1 <sup>ère</sup> classe
N° 15-042	Suppression au tableau des effectifs d'un poste de secrétaire de mairie
N° 15-043	Suppression au tableau des effectifs d'un poste d'agent social
N° 15-044	Suppression au tableau des effectifs de trois postes d'agent de maîtrise
N° 15-045	Suppression au tableau des effectifs de six postes d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe
N° 15-046	Suppression au tableau des effectifs de deux postes de rédacteur et d'un poste de rédacteur principal 2 <sup>ème</sup> classe
N° 15-047	Création au tableau des effectifs de 4 postes d'adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe
N° 15-048	Lancement de l'appel d'offre pour les travaux d'extension de la cantine scolaire
N° 15-049	Programme de travaux 2015 forêt communale sous régime forestier
N° 15-050	Etat d'assiette et destination des coupes de bois . année 2015
N° 15-051	Entretien des équipements touristiques en secteur domanial programme 2015
N° 15-052	Programme 2015 entretien et amélioration des pistes cyclables en forêt domaniale
N° 15-053	Programme travaux 2014 sur les réseaux d'électrification
N° 15-054	Travaux sur le forage de Gleyse-Vieille . demande de subvention
N° 15-055	Création d'emplois saisonniers au camping municipal saison 2015
N° 15-056	Fixation des redevances pour les commerçants camping municipal saison 2015
N° 15-057	Animations camping municipal saison 2015
N° 15-058	Bail d'exploitation : alimentation générale/supérette/presse/papeterie/ panification/viennoiserie . autorisations camping municipal

N° 15-059	Compléments des tarifs 2015 au camping municipal
-----------	--

**SIGNATURES DU COMPTE-RENDU PAR LES ÉLUS**

<b>Prénom . Nom</b>	<b>Présence</b>	<b>Pouvoir</b>	<b>Signature</b>
Jésus VEIGA	X		
Martial ZANINETTI	X		
Martine ANDRIEUX	X		
Jean-Louis CORREIA	X		
Annie FAURE	X		
Alain PLESSIS	X		
Martine DUBERNET	X		
Jean BABINOT	X		
Jean-Pierre DEYRES	-	Jean-Pierre SEGUIN	
Annick CAILLOT	X		
Jean-Claude MANDRON	X		
Christiane BROCHARD	X		
Jean-Pierre SEGUIN	X		
Frédéric MOREAU	X		

Bénédicte PITON	X		
Sylvie LESUEUR	-	Jean-Claude MANDRON	
Sonia MEYRE	X		
Hélène PETIT	X		
Jean-Marie LABADIE	X		
Didier DEYRES	X		
Sophie BRANA	X		
Philippe PAQUIS	X		
Isabelle FORTIN	X		